

Championnats Multisports Adaptés

RÉGLEMENT



MINIFOOT

SAISON 2024 - 2025



RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS

Ligue Handisport Francophone

Avenue du Centenaire, 69 - 6061 Charleroi

Tel: +32 (0)71.10.67.50

Email: info@handisport.be

www.handisport.be



Table des matières

RENSEIGNEMENTS FEDERATIONS				
Table	des ma	atière	S	. 3
1)		Prés	entation du championnat	4
2)		Dérc	oulement d'une journée	. 5
	2.1	Les missions des éducateurs		
		a)	A l'arrivée du club	. 5
		b)	Pendant la journée	. 5
		c)	A la fin de la journée	. 5
	2.2	Les n	nissions des sportifs	6
3)		Le rè	eglement	6
	3.1 Le classement			. 6
	3.2 Le règlement technico-sportif			. 7
		A)	Nombre de joueurs ; remplacements	. 7
		В)	Le jeu	. 7
	Les fautes et coups francs			. 7
Coup de pied de réparation			d de réparation	. 7
			ouche au pied	. 7
	Dégagement du ballon			. 8
	Coup de pied de coin			. 8
	Fautes et comportement antisportif			. 8
	3.3 Rappels			8
		a)	Rappels aux joueurs	. 8
		b)	Rappels aux arbitres	8
		c)	Rappels aux coachs	. 9



1) Présentation du championnat

Le championnat adapté de mini-foot est destiné au public adulte en situation de handicap intellectuel qui participe sous l'accompagnement et la responsabilité d'un éducateur ou d'une personne encadrante.

Ce championnat se déroule en journée, en semaine. 3 à 6 journées de championnat sont organisées de septembre à juin. Les éducateurs prennent le soin en amont de définir la division de chacun selon le niveau réel de chacun des sportifs (voir règlement – définition des aptitudes attendues par division).

Les équipes sont réparties dans les divisions. Le nombre de division dépend du nombre d'équipes.

- La première division est destinée aux joueurs les plus autonomes, aux joueurs qui comprennent le jeu et s'adaptent à celui-ci. Leurs mouvements sont fluides et contrôlés.
- La dernière division est destinée aux personnes ayant le plus de difficultés tant au niveau de la compréhension que de la motricité.
- Il y a un maximum de 9 équipes par division.
- Dans le cadre d'une organisation à 3 journées, chaque équipe rencontre toutes les équipes de sa division 1 fois ; 3 ou 4 matchs par journée sont joués par tous :
 - o Journée 1 :
 - Une journée de jeu d'évaluation est proposée; chacun sur le terrain de la division correspondante (changement de division si nécessaire); au terme de cette journée, les résultats ne sont pas comptabilisés pour le championnat.
 - o Journée 2 :
 - Championnat : 3 ou 4 matchs joués par tous.
 - o Journée 3:
 - Championnat : 3 ou 4 matchs joués par tous.
 - Remise des prix du championnat.
- Dans le cadre d'une organisation à 6 journées, chaque équipe rencontre 2 fois toutes les équipes participantes dans sa division. 3 ou 4 matchs sont joués par tous (selon le même principe que l'organisation à 3 journées (voir ci-dessus) :
 - o Matchs tests lors de la journée 1 (cfr adaptations éventuelles des divisions)
 - o 3 ou 4 matchs lors des journées 2-3-4-5



- o 2 ou 3 matchs lors des « plays-offs » de la journée 6 (+ remise des prix)
 - 3 poules de 3 sont formées (1-2-3/4-5-6/7-8-9) ou adapté selon le nombre d'équipes.
 - Chaque équipe se rencontre au sein de la poule.
- Chaque journée débute à 09h45 et se termine à 15h30.
- Les sportifs peuvent arriver à partir de 9h30.

2) Déroulement d'une journée

2.1 Les missions des éducateurs

a) A l'arrivée du club

- L'éducateur met tout en œuvre pour arriver à l'heure. Le cas échéant, il prévient! Sans nouvelle, les matchs sont lancés selon la planification établie.
 Toute absence est notifiée d'un forfait! (cfr règlement général CMA).
- L'éducateur installe son groupe au choix dans la salle (gradins bancs chaises)
- o L'éducateur annonce la présence de son club à la table d'accueil/de marque.
- o L'éducateur surligne en vert son équipe présente sur la feuille de présence.

b) Pendant la journée

- o L'éducateur gère/encadre au mieux la dynamique de son groupe institutionnel.
- O L'éducateur se rend à la table de secrétariat/arbitrage pour sélectionner les matchs qu'il va arbitrer, il surligne en vert les matchs et note les résultats à la fin de ceux-ci. Un éducateur ne peut pas arbitrer le match de son équipe.
- o L'éducateur arbitre le match de manière neutre et fair-play, en respectant le règlement.

c) A la fin de la journée

- o Les éducateurs aident pour le rangement de la salle : Attention, les filets ne peuvent pas être manipulés par les résidents.
- o Les éducateurs vérifient que leurs sportifs ont bien toutes leurs affaires.
- → Les éducateurs sont tenus de veiller à rendre les locaux dans un état correct et soigné, d'être attentifs à la propreté des tables de repas, des vestiaires et des toilettes.



2.2 Les missions des sportifs

- Les sportifs ont une tenue adaptée à la pratique du sport; si possible, les tenues seront identiques pour une équipe ou homogènes (un même coloris par équipe).
- o Les sportifs sont présents dans un esprit sportif de camaraderie et de fair-play.
- o Les sportifs ne peuvent pas arbitrer ni venir noter leur score eux-mêmes, ni sélectionner leur match.

3) Le règlement

3.1 Les scores

a) Les points

- o Pour un match gagné, l'équipe remporte 3 points.
- o Pour un match **nul**, l'équipe remporte **2 points**.
- o Pour un match **perdu**, le joueur remporte **1 point**.
- o Pour un match **perdu par forfait**, le joueur aura **0 point**.
- Une équipe doit être présent à au moins 2/3 du nombre total de journées. En cas d'absence excédant ce seuil, il sera déclaré forfait pour le reste du championnat

b) Le classement

Le classement se réalise par division, en fonction du nombre de points à la fin du championnat. Il est actualisé après chaque journée.

Une remise des prix est organisée la dernière journée avec une récompense pour tous.

La LHF se charge d'organiser cette remise des prix (et de prévoir les récompenses associées).

3.2. Les aptitudes par division

a) Division 1

Être capable de suivre le règlement officiel ; Avoir une approche tactique ; être capable d'adapter son jeu en fonction du jeu de l'adversaire.

b) Division 2

Être capable de suivre le règlement officiel où quelques règles sont adaptées.



c) Division 3

Être capable de suivre le règlement officiel où quelques règles sont adaptées ; pas de techniques précises ; difficultés de contrôle moteur.

3.3. Le règlement technico-sportif

- → Sauf communication contraire ci-dessous, le championnat adapté de mini-foot se réfère au règlement officiel de mini-foot (cfr futsal) en vigueur : <u>CLIQUEZ ICI</u>
 - Les matchs se disputent par équipes de 5 joueurs sur le terrain et les remplaçants se situent dans la zone réservée à l'équipe. La durée totale est de 15 minutes, répartie en deux périodes de 7 minutes chacune, sans arrêt de chronomètre. La mi-temps dure 1 minute.

A) Nombre de joueurs ; remplacements

- Chaque équipe est composée de 5 joueurs (garçons ou filles) sur le terrain, dont 1 gardien de but.
- Le nombre de remplacements est illimité pendant la durée du match, un joueur remplacé peut revenir sur le terrain.
- Lors du remplacement, le joueur « entrant » attend que le joueur « sortant » soit complètement sorti du terrain avant de rentrer sur celui-ci.

B) Le jeu

Les fautes et coups francs

- Tous les coups francs sont indirects.
- Les coups francs se jouent à l'endroit où la faute a été commise.
- Tous les joueurs adverses doivent se tenir à 5 m du ballon.

Coup de pied de réparation

- Un penalty est accordé quand la faute est commise dans la surface de réparation.
- Tous les joueurs doivent se trouver à 5m du point de réparation

Rentrée de touche au pied

- Un but ne peut pas être marqué directement sur une rentrée de touche.
- Le ballon doit être placé et à l'arrêt sur la ligne de touche.
- Les joueurs adverses doivent se situer à 5m.
- Lorsque le ballon touche le plafond, le jeu reprend par une rentrée de touche pour l'adversaire



Dégagement du ballon

- Le dégagement est la manière de remettre ballon en jeu après une sortie de but.
- Un but ne peut pas être marqué sur un dégagement.
- Le gardien doit remettre le ballon à la main.

Coup de pied de coin

- Tous les joueurs doivent se trouver à 5m du coup de pied de coin.

Fautes et comportement antisportif

- Un joueur exclu ne peut plus participer à la rencontre. Le remplacement de ce joueur est autorisé.
- Il est demandé aux sportifs de rester dans les gradins quand ils ne jouent pas.

Passe en retrait

- Les passes au gardien sont autorisées. Le gardien peut prendre la balle en mains s'il le souhaite.

Remise du gardien

- Lorsque le gardien remet en jeu le ballon, le ballon doit toucher le sol avant la ligne médiane.

3.3 Rappels

a) Rappels aux joueurs

- Les joueurs portent une tenue et des chaussures adaptées à la pratique du sport. Ceci pour autant que, selon la(es) déficience(s) existante(s), une autre tenue ou d'autres chaussures ne soient indiquées. Les joueurs d'une même équipe se présentent en tenue uniforme.
- Les joueurs ne portent pas d'objets (bagues, bracelets, montres) susceptibles de causer des blessures lors du jeu.
- Les joueurs sont présents dans un esprit de camaraderie et de fair-play.
- L'arbitre dirige le jeu et ses décisions sont sans appel.

b) Rappels aux arbitres

- L'arbitre dirige le jeu et ses décisions sont sans appel.
- Un match est dirigé par un arbitre.
- L'arbitre annonce le but dès qu'un ballon a entièrement franchi la ligne de but.
- Les équipes changent de côté à la mi-temps.
- Les joueurs doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Sont sanctionnés :



- Les dégâts volontaires à l'équipement ;
- Des cris excessifs ou un langage inconvenant;
- Tous dégâts volontaires à l'équipement sont à la charge du club auquel adhère le contrevenant. Sanctions :
 - L'arbitre sanctionne ses excès selon la situation. Les sanctions vont d'un avertissement à la perte du match.

c) Rappels aux coachs

- Le coach est responsable du comportement de ses joueurs.
- Le coach peut encourager ou donner des directives à ses joueurs pendant le jeu tant que cela reste dans un esprit sportif et fairplay.
- L'arbitre dirige le jeu et ses décisions sont sans appel.
- La LHF rappelle qu'en cas de dégâts occasionnés aux installations sportives, les frais associés aux dégâts sont à la charge du participant responsable des dégâts. L'assurance de la LHF n'intervient pas dans de telles circonstances.